

L'an deux mil vingt et deux, le jeudi sept avril, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Isabelle BIDEF.

Excusé : Eric MARTIN (pouvoir à Isabelle BIDEF)

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Vote compte de gestion et compte administratif 2021 Assainissement :

Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 27 154,73 € et pour la section d'investissement un excédent de 5 581,33 €.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'étant donné le transfert au 1^{er} janvier 2022 de l'assainissement au SIVOM Sioule et Bouble, la trésorerie de Montluçon a indiqué que les excédents devaient être intégrés dans le budget de la commune.

Le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le conseil municipal approuve ces deux documents.

Vote compte de gestion et compte administratif 2021 Commune :

Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 381 250,46 € et pour la section d'investissement un déficit de 134 848,89 € après intégration des restes à réaliser. Madame le Maire rappelle que le court terme, effectué pour financer l'avance de TVA et pour attendre le versement des subventions des travaux du contrat de bourg, a été remboursé.

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 134 848,89 € et de reporter la somme de 246 401,57 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif ainsi que le compte de gestion.

Vote Budget Primitif 2022 Commune :

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 667 110,30 € pour la section de fonctionnement et à 740 119,22 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît la dernière tranche du contrat de bourg, l'achat d'un logiciel d'état civil, les travaux d'un multi-services, l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multi-sports et la reprise des restes à réaliser 2021 soit site internet, columbarium.

Délibération pour provision :

Madame le Maire informe le conseil que la trésorerie de Montluçon préconise de comptabiliser des provisions pour dépréciation des créances de plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande.

Questions diverses :

- Madame le Maire fait part aux conseillers de la modification des statuts de la ComCom pour mise à jour de l'adresse du siège qui était fautive. Le Conseil approuve cette modification.

Commentry Montmarault Nérès communauté propose également une motion pour soutenir le service des urgences du Centre Hospitalier de Montluçon-Nérès les Bains.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Le conseil municipal accepte un chèque de 300 € de GROUPAMA pour subvention à la formation premiers secours.

- Multi-service : le maître d'œuvre a informé la commune qu'il convenait de prendre un organisme chargé du contrôle des travaux au niveau de la réglementation handicapés et pour la coordination sécurité protection santé. Les devis d'APAVE pour le coût de ses deux missions s'élèveraient à 2 800 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les devis de la société APAVE.

- Information est donnée sur une action mise en place par le SICTOM Sud Allier concernant la possibilité d'utiliser un broyeur. Celui-ci pourrait être mis à disposition des communes. Par contre, le délégué du SICTOM pense que les particuliers ne pourraient pas l'utiliser ce qui est moins intéressant. Renseignement sera donc pris auprès du syndicat.

- Site internet : OPO 3D a livré le nouveau site. Quelques corrections seront à effectuer mais publicité sera faite auprès des administrés.

- SIESS de Montmarault : Maxime VALERY, délégué, informe le conseil qu'il n'y a plus de maître nageur pour la saison prochaine. Le syndicat essaye de recruter quelqu'un, sinon les enfants ne pourront plus avoir de cours de piscine.

- Recensement de la population : Il a été recensé 490 personnes, à ce chiffre devrait se rajouter les compter à part (étudiants) estimé à 14 ou 15, ce qui donnerait une population de plus de 500 habitants. L'INSEE doit procéder à la vérification et les chiffres officiels ne seront donnés qu'en fin d'année. La prise en compte sera progressive.

- Information est donnée concernant une étude, sur une durée de deux ans, de 657 000 € HT engagée par la communauté de communes pour la revitalisation des centre bourgs.